

La soutenance de mémoire de Master, *pilier migration et citoyenneté*, de

Madame Marisa Pardo

« Détention administrative : pour qui et pourquoi ? »

Questionnement sur la pratique des autorités cantonales vaudoises en matière de
mesures de contrainte relevant de la loi fédérale sur les étrangers

aura lieu le

8 septembre 2015 à 14h00

Bâtiment MAPS, Faubourg de l'Hôpital 27, salle 002

Directrice de mémoire : Christin Achermann
Experte : Giada de Coulon

Prévue au sein des législations de la plupart des Etats membres de l'UE, la détention administrative consiste en la privation de liberté d'un étranger en raison de son statut administratif. Introduite en droit suisse en 1986, cette mesure a depuis lors fait l'objet d'une évolution constante amenant à augmenter la durée totale admise ainsi que le nombre de motifs permettant de l'ordonner. Pensée comme un instrument à la disposition des autorités cantonales lorsqu'elles doivent exécuter les décisions de renvoi, l'application des mesures de contrainte que contient la loi fédérale sur les étrangers est ainsi appréciée selon leur marge de manœuvre, avec pour résultat une certaine disparité, notamment en termes de population concernée.

S'intéressant spécifiquement au canton de Vaud, cette recherche se donne pour objectif d'esquisser la pratique de ce canton en matière de détention administrative en répondant aux trois questions suivantes : quelles sont les considérations qui dictent l'application que font les autorités vaudoises des mesures de contrainte ? A l'encontre de quels étrangers la détention administrative est-elle appliquée ? Et de quelle manière est-elle mobilisée ?

S'appuyant sur l'analyse de cinq entretiens d'expert et onze dossiers d'étrangers ayant été privés de liberté en vue de l'exécution de leur renvoi, cette recherche tente d'expliquer la surreprésentation des requérants d'asile déboutés parmi les individus détenus en mobilisant la théorie du marché du travail dual et les concepts de capital social et de séjour irrégulier. Présentant les considérations logistiques et financières dont le canton vaudois tient compte, ainsi que le système d'intimidation/incitation plus large dans lequel s'insèrent les mesures de contrainte, cette recherche aborde finalement la charge symbolique qu'elles revêtent : assurer la crédibilité des politiques d'asile et de renvoi auprès de l'électorat national et affirmer les capacités de l'Etat dans la gestion de l'immigration et le contrôle des frontières.

Mots clé : détention administrative – politique de renvoi – privation de liberté – migration irrégulière